

FICHE DE DONNEE DE SECURITE

1. Identification du produit et de la société

NOM DU PRODUIT : Pastilles de nettoyage Embouts silicone

REFERENCES : EarClean CAPS

FOURNISSEUR :

AUDITECH INNOVATIONS
11, Rue Aux Juifs - BP 26
Cap Darnetal
76161 Darnetal Cedex 1
Tél. : (0)2 35 60 57 24 - Fax : (0)2 32 08 42 83
Mail : info@auditech-innovations.fr
Web : www.auditech-innovations.fr

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 Identification chimique (préparation / description): mélange composé d'hydrogénocarbonate de sodium, de monopersulfate de potassium, de perborate de sodium, d'acide citrique, de sulfate laurique d'éther de sodium, de colorant et d'arômes naturels.

2.2 Ingrédients dangereux: ---

2.3 Informations additionnelles au sujet des traits caractéristiques chimiques: ---

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de danger particulières pour les humains et l'environnement: le produit irrite les yeux et la peau. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les substances combustibles, car ce produit est un accélérateur de combustion.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Généralités: en cas de maux persistants, consulter un médecin.

Après inhalation: ---

Après contact avec la peau: rincer à l'eau

Après contact avec les yeux: rincer abondamment à l'eau tiède

Après ingestion: si il n'y pas perte de conscience, se rincer la bouche avec de l'eau, boire beaucoup d'eau par petites gorgées (effet de dilution). Ne pas forcer à vomir. Immédiatement consulter un médecin.

Indications pour le médecin: pas de recommandations spécifiques connues, remède similaire à celui pour les brûlures chimiques. Après ingestion, rinçage d'estomac sous contrôle gastroscopique.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: eau, mousse d'extinction, poudre d'extinction, sable

Produits d'extinction d'incendie non appropriés: inter composants, dioxyde de carbone

Risques particuliers concernant le produit ou la préparation elle-même, ses produits de combustion ou les gaz en résultant: le produit peut libérer de l'oxygène sous l'action de la chaleur, et devenir un accélérateur de combustion en présence de substances combustibles. Les gaz de fumée générés peuvent contenir des faibles quantités de dioxyde de soufre. Non combustible.

Equipements spéciaux de protection pour la lutte contre les incendies: séjour en zone à risque uniquement avec les appareils respiratoires filtrants autonomes, indépendants de l'air ambiant.

Indications annexes: Éviter que l'eau d'extinction se retrouve dans les cours d'eau ou les nappes phréatiques.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions relatives aux personnes: éviter de respirer les poussières, éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements, rincer les dépôts à grande eau.

Mesures pour la protection de l'environnement: empêcher le passage dans les canalisations, les cours d'eaux ou la nappe phréatique.

Méthodes de nettoyage / récupération: ramasser une fois sec. Procéder ensuite à l'élimination. Nettoyer. Éviter la formation de poussières. Rincer les petites quantités avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation: Pas d'exigences particulières.

Conseils de sécurité pour la manipulation: ---

Recommandations contre les incendies et les explosions: ---

7.2 Stockage:

Exigences pour entrepôts et réservoirs : tenir enfermé dans un endroit étanche et au sec. Tenir éloigné de la chaleur et des sources de chaleur. Conserver à l'écart des substances combustibles.

Indications de stockage supplémentaires: ---

Indications annexes quant au stockage : ---

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Indications supplémentaires pour l'organisation d'installations techniques: ---

8.2 Eléments de valeurs limites à surveiller (lieu de travail): ---

8.3 Equipements de protection individuelle : néant

Mesures générales de protection et d'hygiène: enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains après manipulation du produit.

Protection respiratoire: nécessaire lors de la présence de poussières

Protection des mains et de la peau: usage recommandé

Protection des yeux: nécessaire lors de la présence de poussières

Protection individuelle: Les moyens de protection individuels sont à choisir en fonction de la concentration et de la quantité des substances toxiques, ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques de travail. La stabilité chimique des moyens de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs de tels produits.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DU LIQUIDE

9.1 Aspect extérieur

Forme: pastille
Odeur: Aromatique
Couleur: mélange de bleu et blanc

9.2 Données importantes concernant la sécurité

Valeur de pH: env. 8 pour 3 g (1 comprimé) dans 200 ml d'eau
Densité apparente : env. 1,85 g /ml
Point d'ébullition: > 50 °C
Point de fusion: ---
Point d'éclair: ---
Température d'ignition: ---
Pression de vapeur: non applicable
Viscosité: ---

du recyclage et les déchets (KrW / AbfG). Ceci étant, il faut différencier les « déchets à recycler » des « déchets à éliminer ». Les détails particuliers – surtout lors de la livraison- sont fixés par les länder. Veuillez prendre contact avec les bureaux responsables (autorités ou entreprises d'élimination des déchets). Vous y obtiendrez des informations sur le recyclage et l'élimination des déchets.

Emballage: Élimination à effectuer selon la réglementation officielle en vigueur. Le traitement des emballages contaminés est similaire à celui du produit lui-même. Tant qu'aucune disposition n'est stipulée par une réglementation, les emballages non contaminés peuvent être jetés avec les ordures ménagères, ou être recyclés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID/GGVSE) pas de marchandise dangereuse

Catégorie ADR/RID-GGVSE --- Code No.: --- Pays LQ: ---

Transport maritime (IMDG/GGV See) pas de marchandise dangereuse

Catégorie IMDG/GGV mer: --- EmS: Polluant marin: ---

Mer LQ : ---

Transport aérien (ICAO/IATA) pas de marchandise dangereuse

Catégorie ICAO/IATA: --- No. UN: ---

Nom technique correct: ---

Par avion : ---

Indications annexes: ---

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Directives de la CEE:

Désignation de danger: irritant

Symboles: Xi

Phrases R: 22-36/38 Nocif pour la santé en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S: 1 /2 /17-26 À conserver hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin. Tenir éloigné des substances combustibles.

Indications annexes: ---

15.2 Réglementations nationales :

Avertissement concernant les restrictions d'usage : ---

Catégorie de risque de pollution de l'eau : 1 (auto classification)

15.3 Autres dispositions – Restrictions – Règlements d'interdiction:

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations contenues dans ces documents sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. Toutefois, elles ne peuvent constituer en aucun cas une responsabilité de notre part lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.